

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DFFI	Date	17 février 2026
Numéro	26.117	Heure	16h13

Auteur-e(-s) : Groupe VertPOP	Lié à (facultatif) : ad
Titre : Plafonnement des déductions de frais de déplacement professionnels : la fin d'une incitation à rouler unique en Suisse	
Contenu : Le Conseil d'État est prié de proposer les bases légales pour mettre en œuvre, dans la taxation, le plafonnement de la déduction des frais de déplacement nécessaires entre le domicile et le lieu de travail.	
Développement (obligatoire) : Le canton de Neuchâtel fait figure de triste exemple en matière d'incitation à une mobilité plus durable. En effet, notre canton fait partie des huit seuls cantons qui n'ont aucun plafond pour le nombre de kilomètres pouvant être déduits dans la déclaration d'impôt. La Confédération plafonne la déduction à 3'000 francs, Genève à 529 francs, Bâle à 3'100 francs, Berne à 7'000 francs et le canton avec le plus haut plafond, Fribourg, est à 12'000 francs. Cette déduction sans limite péjore le budget de l'État et réduit la portée des efforts de transition vers une mobilité décarbonée consentis dans d'autres domaines.	
Demande d'urgence : NON	

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Jasmine Herrera

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Stéphanie Skartsounis	Catherine Loetscher	Diane Skartsounis
Yves Pessina	Patrick Erard	Monique Erard
François Perret	Barbara Blanc	Cloé Dutoit
Christine Ammann Tschopp	Nicolas de Pury	